

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
HAUT ALLIER**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 25
Votants : 29
Pouvoirs : 4

Date convocation : 23/11/2023
Affichage : 23/11/2023

Séance du 30 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 30 novembre à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Julian SUAU, Sébastien BROUSSARD, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Virginie FOURNIER, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALET, Aline RANC, Jean-Claude MAYRAND, Guy MAYRAND.

Pouvoirs : Anne-Marie PIJEAU à Julian SUAU, Claude SOLIGNAC à Sébastien BROUSSARD, Patrick RENOARD à Virginie FOURNIER, Jean-Louis SOULIER à Jean-Claude MAYRAND.

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD

**Objet : AMENAGEMENT DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISES AU
SEIN DE L'ESPACE GARGANTUA :**

Monsieur le Président indique que l'aménagement de la pépinière d'entreprises, au sein de l'Espace Gargantua, s'élève à un montant total de 262 402, 37 € HT.

En fonction des subventions obtenues de l'Etat et de la Région Occitanie, Monsieur le Président propose de solliciter une aide complémentaire du Département de la Lozère au titre de l'immobilier d'entreprise (bâtiment blanc).

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **par 2 voix "Contre" et 27 voix "Pour" :**

PREND ACTE du programme de travaux prévus pour l'aménagement de la pépinière d'entreprises, au sein de l'Espace Gargantua, pour un montant de **262 402, 37 € HT**.

DECIDE de solliciter une subvention auprès du Département de la Lozère au titre de l'immobilier d'entreprises (bâtiment blanc).

ADOpte le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant des travaux : 262 402, 37 € HT

Plan de financement prévisionnel :

- Subvention obtenue de l'Etat (DSIL)	86 963, 25 €
- Subvention obtenue de la Région Occitanie	48 400, 00 €
- Subvention sollicitée auprès du Département de la Lozère (au titre du programme en faveur de l'immobilier d'entreprise – bâtiments blancs)	30 000, 00 €
- Autofinancement CCHA	97 039, 12 €

Envoyé en préfecture le 06/12/2023

Reçu en préfecture le 06/12/2023

Publié le 06/12/2023

ID : 048-200006930-20231130-2023_080-DE



DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions (Demande de subvention, ...)

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut Allier
Le Président,


Francis CHABALIER



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.